

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN « Vaison Ventoux Provence, Terre d'Inspiration »

Du lundi 12 octobre au samedi 21 novembre 2026.

Article 1 – Organisateur

Dans le cadre de l'exposition « **Vaison Ventoux Provence, Terre d'Inspiration** », l'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence organise un concours de dessin gratuit, sans obligation d'achat, ouvert aux jeunes artistes du 12 octobre au 21 novembre 2026.

Article 2 – Thème

Les participants sont invités à réaliser une création originale sur le thème : « **Vaison Ventoux Provence, Terre d'Inspiration** »

Le dessin peut représenter un paysage, un monument, un village, la nature, le patrimoine, les traditions, les habitants ou toute autre source d'inspiration évoquant le territoire.

Article 3 – Catégories

Le concours est réparti en trois catégories :

- Écoles primaires
- Collèges
- Lycées

Article 4 – Conditions de participation

- La participation est gratuite et sans obligation d'achat.
- Un seul dessin est autorisé par participant.
- Le dessin doit être une création personnelle et originale.
- Toutes les techniques sont acceptées (crayons, feutres, peinture, aquarelle, pastel, etc.).
- Le format demandé est **A4**, sur papier 'canson'.

Au dos du dessin devront figurer :

- Nom et prénom du participant
- Âge
- Établissement scolaire
- Téléphone ou adresse e-mail du représentant légal (pour les mineurs)
- Mentionner si le dessin doit être restitué à la suite de l'élection.

Article 5 – Dépôt des œuvres

Les dessins devront être déposés au plus tard le samedi 21 novembre 2026 à l'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence dans l'urne destinée au concours.

Aucun dessin ne sera restitué, sauf sur demande écrite au verso du dessin.

Article 6 – Jury

Le jury, composé de représentants de l'organisation et de professionnels du monde artistique et culturel, désignera le lundi 23 novembre 2026, un lauréat dans chaque catégorie.

Les critères d'évaluation seront notamment :

- le respect du thème
- la créativité et l'originalité
- la qualité artistique

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 – Les récompenses

Un prix sera décerné dans chacune des trois catégories :

- **École primaire** : Un livre offert par **A+C Galerie (livre 'Mimi l'artiste : valeur 15€)**
- **Collège** : Un bon d'achat artistique offert par la **Galerie des Limonadiers (valeur : 20€)**
- **Lycée** : Une illustration publiée en couverture du magazine **Fifrelin**

Les lots ne pourront être ni échangés ni remboursés.

Article 8 – Utilisation des œuvres

En participant au concours, les participants (ou leurs représentants légaux pour les mineurs) autorisent gratuitement l'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence à exposer et photographier leur dessin dans le cadre de l'événement, sur tout support de communication (en mentionnant suivant le support : le prénom, l'initiale du nom et l'âge de l'auteur).

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou de modifier le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 10 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu (coordonnées communiquées au verso du dessin) sont nécessaires pour la gestion du concours. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni transmises à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est disponible gratuitement sur simple demande à l'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence.